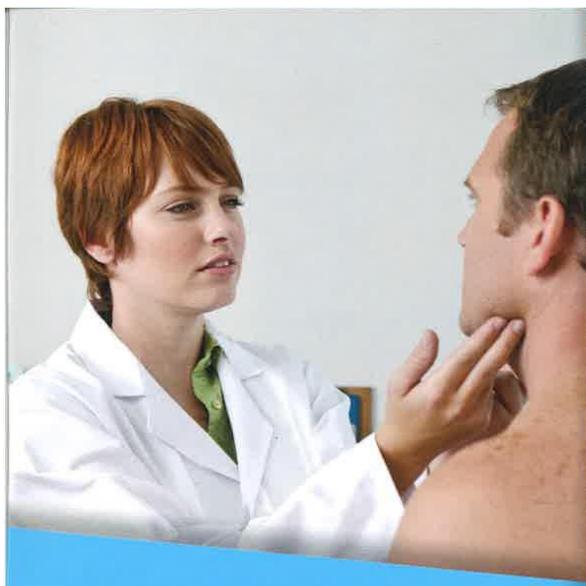


INFORMATION AUX PARTENAIRES – OCTOBRE 2018

Avec notre Centre d'Examen de Santé :
faites le point aujourd'hui pour votre santé de demain !



Un examen de santé, pourquoi est-ce important pour vous ?

Vous n'êtes pas malade, vous vous sentez en pleine forme et à l'abri du risque de maladie ? Alors, pourquoi faire cet examen ?

L'examen de santé vous permet de **mieux gérer votre capital santé pour profiter pleinement de la vie et de vos proches.**

L'examen de santé vous permet d'être **mieux informé.** Grâce à des conseils personnalisés et adaptés à votre situation, vous pourrez **prendre en main votre santé aujourd'hui** et surtout pour **demain.**

Votre centre d'examens de santé vous invite à réaliser un examen de santé **gratuit** encadré par une équipe professionnelle et pluri-disciplinaire.

Réalisé dans un lieu unique, l'examen de santé est un acte préventif personnalisé et de haute qualité qui prend en compte votre âge, votre mode de vie, vos antécédents personnels et familiaux, votre suivi médical...

Avec votre accord, les résultats pourront être communiqués à votre médecin traitant qui prendra le relais.

Vous pouvez en profiter pour aborder des sujets que vous n'avez peut-être jamais eu l'occasion d'évoquer lors des consultations chez votre médecin traitant.

A chaque étape de l'examen, médecins et infirmières vous donnent **des conseils personnalisés d'éducation pour la santé.**

Des séances collectives ou individuelles sur les grands facteurs de risque (alimentation, tabac, alcool, activité physique, hygiène bucco-dentaire...) peuvent vous être proposées.

C'est l'occasion de vous **informer et d'obtenir des réponses** aux questions que vous vous posez.

Pour prendre contact :

CENTRE D'EXAMENS DE SANTE

4 RUE DE L'AS DE CARREAU

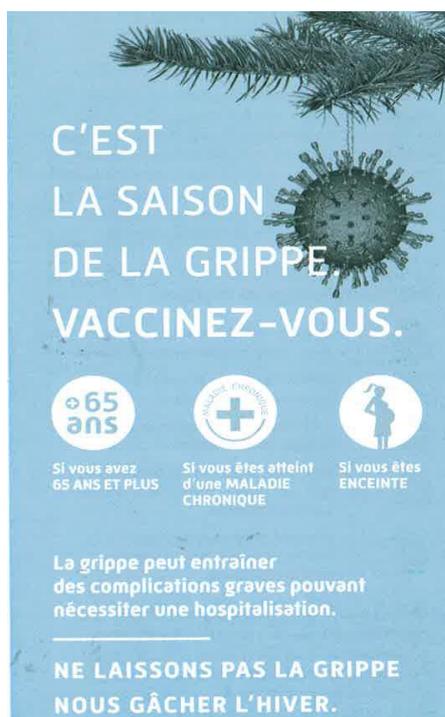
90000 BELFORT

Appelez du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Tél : 03 84 28 38 66

Mail : groupeces.cpam-belfort@assurance-maladie.fr

Vaccination contre la grippe



Depuis le 6 octobre dernier, ce sont plus de 12 millions de personnes pour lesquelles la grippe représente un risque de complications parfois graves, qui peuvent bénéficier d'un vaccin pris en charge à 100 %.

Démarrée le 6 octobre 2018, la campagne de vaccination contre la grippe se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2019. Elle concerne plus de 12 millions de personnes, invitées par l'Assurance Maladie à se faire vacciner gratuitement.

Une campagne de vaccination pour protéger les personnes fragiles

Nouveauté majeure cette année, les modalités de vaccination sont simplifiées pour les adultes qui se font vacciner pour la première fois. Toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination, qu'elles aient ou non été déjà vaccinées, peuvent désormais retirer leur vaccin à la pharmacie sur présentation de leur bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de leur choix : infirmier, médecin, ou sage-femme. Plus de 6,5 millions de primo-vaccinants seront concernés par cette nouvelle mesure. Pour les personnes de moins de 18 ans, la prescription médicale reste indispensable.

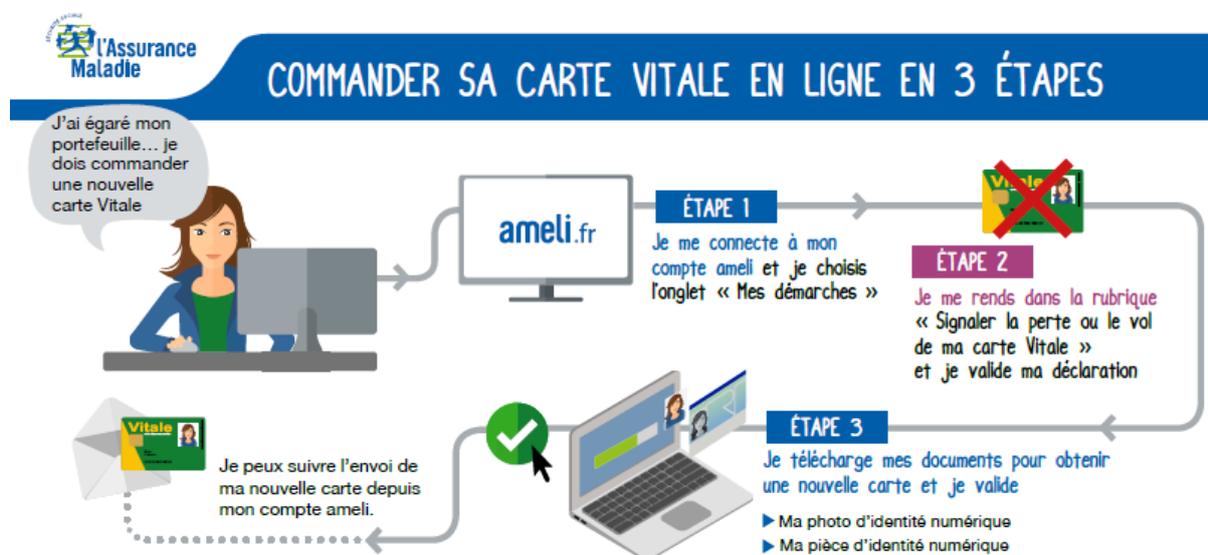
Chaque année, l'épidémie de grippe fait de nombreuses victimes. Au cours de l'hiver 2017-2018, les hôpitaux français ont ainsi enregistré plus de 75 000 passages aux urgences, plus de 10 000 hospitalisations et 13 000 décès.

Certaines personnes se trouvent en effet plus fragiles face à la grippe : les personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes d'une maladie chronique (diabète, problèmes cardiaques ou pathologies respiratoires), les personnes obèses et les femmes enceintes. Chez ces personnes, la grippe peut entraîner des complications graves et des hospitalisations. La vaccination contre la grippe permet alors de combattre le virus, mais aussi de diminuer significativement le risque de complications graves. La campagne est aussi l'occasion de rappeler les différents « gestes barrières » qui doivent être suivis pour limiter le risque de transmission de la maladie : se laver les mains, se couvrir la bouche et le nez, utiliser les mouchoirs à usage unique, porter un masque lorsqu'on est malade et en contact avec une personne fragile, etc...

Le compte ameli, votre espace personnel qui vous rend bien des services...

Que ce soit pour suivre vos dépenses de santé, éditer une attestation, commander une carte européenne d'assurance maladie, votre compte ameli est là pour vous faciliter la vie.

Pour gagner du temps, faites vos déclaration en ligne pour le changement de domicile, déclarer la naissance d'un nouveau-né ou encore comme l'indique le schéma ci-dessous, commander sa carte vitale.



Afin de découvrir toutes les possibilités, rendez-vous sur ameli.fr